



# Compte-rendu du conseil municipal

Du 21/10/2025

## PRESENT(E)S :

Mmes BOUDRIE Sylvie, CLEDIERE Joëlle, CROUZETTE Simone, MARLINGE Isabelle, NOEL Isabelle, VILLATOUX Cathy.MM. CHAMBRAS Jean-Luc, FOURCHES Pierre, LEYRIS Jean-Michel, MANCI Romain, MAZEAUD Georges, ORLIANGES Charles, RHODES Romuald, SAGE Patrick.

## ABSENT(E)S :

Mme CERTAIN Alexandra, procuration à M FOURCHES Pierre.

Mme VERDEYME Josette, procuration à Mme CLEDIERE Joelle.

## EXCUSE(E)S :

M. VILETTE Gérald; Mme MOUSNIER Laurence; Mme POUGET Sabrina.

SECRETAIRE : RHODES Romuald

\*\*\*\*\*

Présentation de Mme Marie BOURDET recrutée en tant que DGS à partir du 1<sup>er</sup> décembre en remplacement de Mme Agnès GENG après 10 ans de bons et loyaux services au sein de la commune de Seilhac

1) Approbation du compte rendu de la séance du 16/09/2025 : pas d'observation.

### **Adoptée à l'unanimité.**

2) Convention Tulle Agglo mise à disposition terrain futur CIS :

Mme le maire rappelle le projet de construction d'un nouveau centre de secours à Seilhac et la signature de l'acte d'achat des parcelles le 27 juin 2025. La maîtrise d'ouvrage est assurée par Tulle Agglo, à ce titre il convient de mettre à disposition le terrain à Tulle Agglo pendant toute la durée des travaux. Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition temporaire du terrain à Tulle Agglo et autorise Mme le maire à signer la convention.

### **Adoptée à l'unanimité.**

3) Modification des statuts de la FDEE 19 et nouvelles compétences :

Mme le maire informe le conseil des modifications de périmètre de certains secteurs et de nouvelles compétences en matière d'éclairage public, mais que cela n'a aucune incidence sur les compétences du syndicat sur le secteur de la commune de Seilhac. Le conseil municipal approuve les modifications des statuts.

**Adoptée à l'unanimité.**

4) Décision modificative – budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT Dépenses :

Chapitre 011 - Compte 615231 Entretien de voirie : +25 000€

Compte 622 Rémunérations intermédiaires, honoraires : +15 000€

SECTION DE FONCTIONNEMENT Recettes :

Chapitre 013 - Compte 6419 : +10 000€

Chapitre 74 - Compte 741121 Dotation solidarité rurale : +16 000€

Compte 741127 Dotation nationale péréquation : +14 000€

M. Mazeaud rappelle que la dotation solidarité rurale et la dotation nationale péréquation n'avaient pas été votées au budget au vu de l'incertitude de ces dotations. Elles viennent par conséquent compléter les recettes de fonctionnement du budget en cours.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

5) Adhésion convention de participation – mutuelle santé :

Mme le maire rappelle la réforme de la protection sociale complémentaire ayant pour effet la participation obligatoire de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans le domaine de la santé. Mme le maire rappelle que suite à la mise en concurrence effectuée par le centre de gestion, la convention de participation a été attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 6 ans. Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention à compter du 01/01/2026 et autorise Mme le maire à signer les documents, et doit fixer la participation financière initialement prévue à 15€ bruts par mois (montant minimum).

M. Mazeau propose de relever cette somme à 20€

Certains élus s'interrogent sur la structure tarifaire du contrat qui crée de l'inéquité en fonction de l'âge des adhérents ; ainsi que sur la qualité des remboursements notamment pour les contrats de base.

**Adoptée à l'unanimité sur la base d'une participation financière à 20€ bruts par mois**

6) Vente d'un terrain :

Mme le maire indique avoir reçu une proposition de M. VIGNE Pierre pour acquérir la parcelle AP 0376 (8536 m<sup>2</sup>) pour 3000€. Le conseil municipal acte la vente et indique que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur et autorise Mme le maire à signer les documents.

**Adoptée à l'unanimité.**

7) Questions diverses :

Présentation du plan d'investissement "Éclairons demain" de la FDEE qui consiste au remplacement des sources lumineuses actuelles par des LED. L'investissement prévisionnel pour la commune est de 28 587€ permettant de générer une économie estimée à 18 373€. Soit un retour sur investissement de 1,6 ans.

Clôture du conseil municipal à 20h30.